

[Retour à la liste des actualités](#)

Mieux vivre avec le moustique tigre

Publié le 19 Dec 2017

Origine de l'article : www.lvd82.fr

[Abonnez-vous aux flux RSS](#) [Consultez les archives](#)

19 December 2017

Aedes albopictus (ou moustique tigre) est apparu dans le pourtour méditerranéen en 2004. Depuis son aire de répartition n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui il est implanté dans 33 départements dont le Tarn-et-Garonne.

Dans les milieux occupés par l'homme (environnement urbain), *Aedes albopictus* colonise des gîtes artificiels générés par l'homme sur le domaine privé (soucoupe de pots de fleurs, bidons de récupération d'eau de pluie...) ainsi que sur le domaine public (avaloirs pluviaux, bassins, coffrets techniques...). La particularité de cette espèce est de piquer préférentiellement l'homme et principalement le jour, le matin et en fin de journée. Il est par ailleurs vecteur de virus (dengue, chikungunya, zika). La lutte contre ce moustique passe par une action collective de plusieurs acteurs.

Qui fait quoi ?

- L'ARS (Agence Régionale de Santé) est le pilote régional sous l'égide de l'État.
- Le laboratoire vétérinaire départemental intervient, en suivant de mai à novembre l'activité du moustique tigre autour des communes colonisées grâce à des pièges pondoirs et répond aux particuliers qui ont déposé une demande d'identification d'un moustique tigre adulte sur le site www.signalement-moustique.fr. Il intervient également en cas d'alerte de l'ARS lorsqu'il y a un risque potentiel de transmission d'un arbovirus. Dans ce cas le laboratoire réalise une enquête entomologique et déclenche une démoustication ponctuelle en cas de présence de moustique tigre.
- Les mairies participent à limiter la prolifération des moustiques par la gestion de certaines réserves d'eau (règlement sanitaire départemental - art. 12, 29, 36, 121). Elles peuvent si besoin suivre le guide à l'attention des collectivités pour mettre en oeuvre une lutte contre les moustiques vecteurs d'arbovirose.
- Les particuliers participent en privant chez eux le moustique tigre d'eau, cette action n'étant efficace que si elle est collective (en savoir plus sur www.lvd82.fr) et signale sur le site www.signalement-moustique.fr la présence du moustique tigre.

Comment limiter ces moustiques ?

1 - Priver le moustique d'eau

La démoustication mécanique visant à vider et nettoyer les gîtes larvaires est à privilégier. Elle doit être l'affaire de tous tant dans les espaces publics que les espaces privés pour être efficace.

Quand et à quelle fréquence ?

- Entre mai et novembre période d'activité de ponte du moustique, les vider toutes les semaines ou les protéger (moustiquaires, grillages maille < 0,5 mm) ou mettre du sable dans les soucoupes.
- Se protéger par des moustiquaires, des vêtements amples et clairs.
- En hiver, il n'y a plus de ponte, mais les gîtes même à sec peuvent contenir des oeufs (difficiles à voir à l'oeil nu, sont noirs et légèrement supérieur à 1 mm), nettoyer tous ces gîtes potentiels 1 fois, pour éviter l'éclosion des oeufs au printemps après leur mise en eau (objectif : rompre le cycle exponentiel que certaines communes colonisées en 2016 ont vécu l'été 2017).

2 - Tuer les larves

La démoustication visant à tuer les larves est réservée aux gîtes larvaires qui ne peuvent être vidés.

Quand et à quelle fréquence ?

Entre mai et novembre période d'activité et de développement des oeufs en larves.

- Mettre des poissons prédateurs des larves de moustiques dans les bassins d'agrément, réserves d'eau.
- Mettre un film d'huile végétale (colza) dans les regards d'eau pluviale pour priver d'air les larves (à renouveler après de fortes pluies).

- Mettre un produit biocide d'origine biologique. Le plus largement utilisé est la bactérie *Bacillus thuringiensis* var *Israelensis* (ou BTI) qui a la capacité de bloquer l'intestin spécifiquement des larves de moustiques. Il n'y a pas de nocivité pour l'environnement, l'action est ciblée et l'apparition de résistance faible. Son emploi à petite échelle par des particuliers est disponible dans certaines jardinerie. Par contre son emploi à titre professionnel nécessite de disposer d'un certificat Certibiocide (3 jours de formation, 1 jour de formation si la personne possède déjà le Certiphyto).

3 - Tuer les adultes

La démoustication visant à éliminer les moustiques tigre adultes n'est pas un acte anodin. On parle alors de LAV « Lutte Anti Vectorielle ». Cette LAV utilise un produit biocide chimique (à base de pyréthrine) qui a un impact sur l'environnement, son action n'est pas pérenne, juste 2 à 3 jours de tranquillité. Elle n'est pas sélective et touche tous les insectes et également les animaux à sang froid (poisson, tortues...). Son usage répété favorise les résistances. De plus elle doit être accompagnée d'une destruction des gîtes larvaires pour être efficace.

Ces traitements adulticides sont ponctuels et réservés au risque sanitaire de transmission d'une arbovirose.

[Retour à la liste des actualités](#)

Partager